

AFFAIRE N° 8

**REALISATION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT
DE DIX-HUIT LOGEMENTS A SAINT-FRANCOIS**

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Rapporteur : René LAI-HONG-TING.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat précaire et insalubre, la Municipalité se propose de construire sur le terrain de la Convalescence (propriété communale) un Centre d'Hébergement qui serait destiné à reloger par roulement des familles de Saint-François.

Le coût de l'opération serait de l'ordre de 3 000 000 F dont une partie serait financée sur le Budget Supplémentaire de 1990 et la différence serait imputée au B.P. 1991.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet relatif à cette opération ;
- m'autoriser :
 - * à lancer l'appel d'offres ;
 - * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

M. GERARD M. : Qu'entendez-vous par le terme "reloger les familles par roulement" ?

LE MAIRE : Ce Centre d'Hébergement permettra de reloger les familles habitant un logement insalubre. C'est une sorte de logement de transition.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*